

AR Prefecture

024-212402259-20260407-DELIB192026-DE
Reçu le 09/04/2026



LAMONZIE - SAINT - MARTIN

TERRE DE PASSIONS

DELIBERATION n° 19-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du : mardi sept avril deux mille vingt six à vingt heure, salle du des fêtes de la Commune en présence de public

Date de convocation : 2 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers excusés : 5

Nombre de procuration : 5

Secrétaire de séance : Yohann Pantarotto

Délibération n° 19-2026 – Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – Eclairage public des ZAE

Le Conseil municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions visées par l'article L 5211-18 du Code Générales des Collectivités

Considérant la délibération en date du 26 septembre 2024 de la Communauté d'Agglomération du grand Périgueux, sollicitant son adhésion au syndicat afin de transférer une compétence à la carte : Eclairage Public des pars d'activités (ZAE)

Considérant la notification de décision du Président du SDE24, en date du 7 janvier 2026, auprès de l'ensemble de ses adhérents pour délibération de cette adhésion

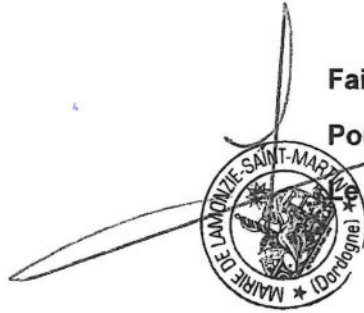
AR Prefecture

024-212402259-20260407-DELIB192026-DE
Reçu le 09/04/2026

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du grand Périgueux au SDE24

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur



Fait et délibéré le 7 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Maire, Thierry AUROY-PEYTOU